



## GUIDE POUR LE COMPTE RENDU



### 1/ Présentation de l'initiative

Organisateur(s) :

La Chambre de commerce et d'industrie départementale Hauts-de-Seine

La Chambre de commerce et d'industrie départementale Paris

La Chambre de commerce et d'industrie départementale Val de Marne

L'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense

Intitulé de l'évènement :

Réunion de concertation sur le projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Date et Lieu :

Vendredi 13 avril de 8h30 à 10h dans les locaux de l'ESSEC Executive education au CNIT La Défense.

Forme de l'initiative :

Plénière

## 2/ Déroulement

Le débat public a-t-il été présenté pendant l'initiative ? oui

Les participants ont eu accès au dossier du maître d'ouvrage et au rapport du CESE dans le message d'invitation, au travers d'un lien. Les synthèses leur ont été remises lors de la réunion.

La petite vidéo de présentation de la Commission a été diffusée

Le questionnaire a été distribué, ils ont été recueillis à la sortie, par un représentant de la CPDP.

Quels autres documents ont été distribués ?

Le livret d'accueil

La synthèse du Maître d'ouvrage

La synthèse du CESE

La Charte était affichée

Interventions, parole à la salle, synthèses, conclusions

Qualité des intervenants : fonctions et qualités.

Voir documents joints et ci-après

L'Etat avait-il des représentants dans la salle et ont-ils répondu à des questions ?

Il n'y avait pas de représentant de l'Etat en charge du débat. La DRIEE Île-de-France était représentée par Madame Clara HERER.

36 personnes étaient présentes (voir en annexe la liste)

La salle était disposée en forme d'amphithéâtre de 45 places.

14 participants se sont exprimés oralement lors de la réunion. 1 participant par mail en réponse à l'invitation

Ambiance générale :

Un questionnaire de satisfaction a-t-il été distribué ?

Oui

Quelques points de vue de participants ont-ils été recueillis à la sortie ?

Les participants étaient satisfaits d'avoir pu prendre la parole pour exprimer leur point de vue.

Documentation de communication

***Joindre les documents de communication, flyers, invitations, revue de presse, photographies, enregistrements audio ou vidéo de l'événement***

***Lien sur lequel on peut trouver des informations sur l'évènement*** : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci92/programmation-pluriannuelle-de-l-energie-reunion-de-concertation-le-13-avril>

### 3/ Contenu des échanges

Les échanges ont-ils porté :

Sur des questions thématiques et sectorielles ? (exemple : méthane, efficacité énergétique, réglementation sur les éoliennes, fiscalité écologique) Sur des questions plus locales ? (Exemples : un réseau de chaleur, le carburant d'une flotte de véhicules, des réalisations exemplaires ?)

*Quelles ont été ces questions ? Sur chacune, quels ont été les points de vue exprimés ? Quelles sont celles qui semblaient faire consensus ou dissensus ? Quelles sont celles sur lesquelles vous avez senti une majorité claire ? Un certain équilibre entre les participants ? Une tension forte ? Avez-vous noté une (ou plusieurs) intervention(s) particulièrement marquante(s) ? (citations)*

#### **Question CPDP/CCI 1 : A quelles conditions poursuivre et accélérer la transition énergétique ?**

- ❖ Quelles seraient les mesures efficaces pour passer à l'action de la réduction de l'énergie ?
- ❖ Quelles doivent être les mesures d'accompagnement des entreprises, des territoires et des salariés ?
- ❖ Quelle fiscalité écologique ? quelle(s) aide(s) ?

Les orientations politiques sont définies dans la loi sur la Transition énergétique mais les leviers à court terme pour agir sont inexistantes. Pour agir, il faut un cadre clair et précis ainsi que des mesures par action. Par exemple, pour réduire les consommations, il faut intervenir sur la régulation des consommations dans les équipements publics et privés, favoriser l'autoconsommation et développer des actions à l'échelle d'un quartier : les Smartgrid.

Parfois, la réglementation produit les effets inverses de ceux recherchés puisque les entreprises estiment qu'en attendant la nouvelle réglementation, il ne faut pas engager d'efforts qui pourraient être par la suite annulés par la future réglementation. Le cadre réglementaire est ainsi parfois perçu comme plus oppressant que incitatif, les efforts entrepris en matière de performance énergétique, notamment, ne semblant pas toujours, du point de vue des entreprises impliquées, convenablement évalués et valorisés.

#### **Question 1.1 : Comment mesurer les consommations d'énergies ?**

L'action ne peut se faire avant d'avoir mesuré précisément les consommations réelles d'énergie. Le relevé de consommation est assez simple à l'échelle d'un bâtiment mais les entreprises (et les habitants) ne transmettent pas forcément leurs données de consommation (présentes sur les factures des locataires) pour différentes raisons : manque de conviction quant au bien-fondé de la réduction des consommations énergétiques, établissement secondaire dont les factures sont réglées en central, soucis de confidentialité.

A propos du suivi des consommations, les données de mesures existent, elles sont accessibles et fournies par les distributeurs. Toutefois, la question de la libération de la Data se pose. Quelles sont les exploitations possibles pour les entreprises ?

La mesure de la consommation est possible, notamment avec les compteurs communicants dont les données extraites sont encadrées par la CNIL (règle d'agrégation), et elle permet de faire un diagnostic et un suivi des consommations afin d'agir sur celles-ci.

Les données des producteurs d'énergie sont gratuites (Enedis, GRDF, etc.). Toutefois, il faudrait la mise en place d'une plateforme de téléchargement pour améliorer la collecte des données et le traitement des consommations au jour le jour.

### ***Question 1.2 : Les capacités du réseau limitent-elles l'atteinte des objectifs fixés par la loi ?***

Il existe de nombreuses incohérences, notamment à propos du stationnement. Il est imposé aux centres commerciaux de réserver 10% de la surface de parking pour des véhicules plus écologiques, fonctionnant à l'électricité. La capacité du réseau risque de ne pas être suffisante ce qui empêche ces établissements de réaliser ces objectifs. Ainsi, si les entreprises ne se conforment pas à la loi, elles vont être pénalisées alors que techniquement, la réalisation de ces objectifs n'est pas tenable.

Sur la mobilité électrique, il n'y a pas de limite du réseau de distribution mais il s'agit - là plutôt d'une question de coût. Un schéma national d'orientation pour le déploiement du GNL (7 millions de bornes prévues en France) est mis en place. Le manque de cohérence et de coordination entre les différentes échelles constitue le principal problème à la réalisation de ces orientations.

### ***Question 1.3 : L'articulation semble difficile entre les différentes échelles du territoire ?***

Le dialogue territorial doit être effectué autour d'un écosystème d'acteurs intéressés. A propos du Plans climat-air-énergie territorial (PCAET), les entreprises regrettent le manque d'association à la réalisation de ce document et le peu d'implication des collectivités. En effet, le législateur prévoit la rénovation de 500 000 logements par an mais il y a seulement une intercommunalité qui travaille sur ce document.

Les Plans climat-air-énergie territorial (PCAET) concernent les agglomérations de plus de 20 000 habitants. Il y a eu une refonte des collectivités en Ile de France en 2016 qui a ralenti le rythme de réalisation de ces plans. Lors de l'élaboration de ces plans, la collectivité est obligée de faire de la concertation

Il faut également travailler à une cohérence globale entre les différents documents et lois : PPE, SRADET, PCAET.

### ***Question 1.4 : Quelle fiscalité écologique ?***

Les entreprises constatent un doublement des obligations dues à la loi Transition énergétique sans qu'il y ait pour autant d'accompagnement des entreprises (fiches pratiques de type Certificats d'économies d'énergie).

De plus, le programme d'actions pouvant être déployé par les entreprises est gelé puisque le nombre de ces fiches CEE est de plus en plus restreint et donne donc droit à moins de déductibilités fiscales. Cela se ressent dans les investissements faits par les entreprises.

Incitation fiscale à proposer, une marge de progrès pour la France. Ex : Allemagne

### **Question CPDP/CCI 2 : Quelles orientations ? Quelles options ?**

- ❖ Mix électrique : énergies renouvelables / nucléaire

Quelles sont les attentes des entreprises en matière de garantie de l'approvisionnement et de prix de l'énergie ? Quel point d'équilibre entre ces deux exigences ?

- ❖ En matière de consommation d'économie d'énergie

Les nouveaux usages (partage), nouveaux modes de gestion, changement technologique, l'autoconsommation, ...

- ❖ Politique de soutien à la recherche et à l'innovation technologique

### ***Question 2.1 : Quelles sources d'énergie utiliser ou valoriser ?***

Dans le dossier maître d'ouvrage présenté, la partie relative au nucléaire semble sanctuarisée et la France a un gros retard sur le développement des autres types de productions d'énergies (éolienne offshore, etc.)

Il faut regarder les opportunités territoriales pour déterminer le type d'exploitation énergétique à produire (gaz, chaleur, etc.) sur chacune des régions de France. La meilleure solution serait de produire là où est le potentiel de consommateur, mais cela n'est pas toujours faisable.

### ***Question 2.2: Autoconsommation ?***

L'autoconsommation est une injustice car moins de personnes payent, moins d'utilisateurs réseau, coût de l'entretien et vieillissement du réseau sont fortement impactés.

L'autoconsommation est une manière de rendre le consommateur acteur et donc d'améliorer la performance électrique, d'impliquer l'individu/entreprise et le réseau a une valeur assurantielle.

La PPE présente des objectifs sur les énergies renouvelables. Il faut définir des objectifs spécifiques sur l'autoconsommation pour induire une diminution de la consommation.

### ***Question 2.3 : Pour l'efficacité énergétique, il faut agir sur le prix de l'énergie ?***

Naturellement, les acteurs souhaitent réaliser des économies mais, aujourd'hui, cela n'engendre pas forcément une action sur l'efficacité énergétique. Tant qu'il n'y a pas de rationalité économique, il est difficile de faire adhérer les entreprises et les particuliers à un comportement « seulement » vertueux.

Pour une PME, l'énergie n'est pas un problème car elle est toujours disponible et à un prix assez bas. Ainsi, on peut agir en doublant le prix de l'énergie. Le surplus constituerait une manne financière permettant à l'Etat d'investir et le prix de l'énergie deviendrait un sujet important à traiter pour les PME. Il faut agir sur le signal prix de l'énergie qui peut être modulé.

Avec les compteurs électriques, il est possible de programmer 8 plages horaires qui permettraient de moduler les prix en fonction des heures pour limiter les pics de consommations.

### ***Question 2.4 : Comment faire évoluer les comportements individuels ?***

Les entreprises mettent en place des process pour la réduction des consommations et des comportements individuels de chacun des salariés. Il apparaît difficile d'agir sans l'adhésion des salariés aux objectifs de l'entreprise. Pour cela, il faudrait faire des efforts de pédagogie pour une prise de conscience des enjeux à la fois individuelle et sociétale.

### ***Question 2.5 : Comment soutenir la recherche et l'innovation technologique ?***

L'Etat pourrait mettre en place des dispositifs de Crédit d'impôt recherche (CIR) ou de défiscalisation de type Crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

### ***Question 2.6 : Comment améliorer les performances des véhicules et des bâtiments ?***

La reconversion d'une flotte de véhicule diesel n'est pas forcément facile à réaliser. Il faut un accompagnement aux entreprises souhaitant s'y engager et leur proposer une façon de faire.

Les bâtiments représentent 40% de la consommation énergétique. Il est donc prioritaire d'agir sur la construction/réhabilitation des bâtiments tertiaires et de logements en matière d'isolation, d'énergie

positive, etc. L'Audit est nécessaire mais il faut passer à l'action rapidement pour avoir des résultats. Dans cette même logique, les diagnostics de performance énergétique ne sont peut-être pas suffisamment exploités.

### ***Autres***

Les échanges se sont-ils portés ensuite sur des questions plus globales du débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie ? Voir le livret d'accueil et le questionnaire du débat

*Quelles ont été ces questions ? Sur chacune de ces questions, quels ont été les points de vue exprimés ? Quelles sont celles qui semblaient faire consensus ou dissensus ? Quelles sont celles sur lesquelles vous avez senti une majorité claire ? Un certain équilibre entre les participants ? Une tension forte ? Avez-vous noté une (ou plusieurs) intervention(s) particulièrement marquante(s) ? (citations)*

### ***Comprendre***

### ***Agir***

### ***Choisir***

### ***Gouverner***

### ***Autres***

## **4/ Evaluation de la portée et des résultats de l'évènement**

Pensez-vous que les participants sortent de l'évènement avec une vision plus claire des enjeux centraux de la PPE ? Sur quels points ? Vos commentaires :

Les participants à cette réunion étaient des responsables en charge de l'énergie dans leur entreprise ou du coût de celle-ci (achats) ainsi que des acteurs des nouvelles énergies. Ils étaient au fait de l'impact des enjeux du PPE sur leurs entreprises et mais également la société, l'environnement et en termes macro-économique.

Pensez-vous que des arguments échangés ont permis de faire évoluer les participants ? Sur quels points ? Vos commentaires :

Les participants étaient porteurs de messages voire de convictions.

D'après vous quels sont les différents messages envoyés par les participants au gouvernement dans le cadre de l'élaboration de la PPE ? Lister et détailler ces points.

Plus d'association des entreprises au débat

La mise en place de mesures d'accompagnement des entreprises à la transition énergétique effectives. Plusieurs participants ont pointé une forme d'inertie de l'Administration dans la mise en œuvre de certains dispositifs tels que les CEE.

D'autres messages ont-ils été envoyés à d'autres acteurs publics ou privés ? Lesquels ?

La capacité des acteurs électriques et du réseau à faire face à une augmentation de la consommation électrique du fait de l'abandon d'équipements à énergie fossile.

## 5/ Espace complémentaire d'expression